

Règlements

REGLEMENT DE LA COURSE **LA COURZAPAT' 2014** : 21 km ou 11 km

Art. 1 Départ et arrivée de la course

La course se déroule sur des chemins et quelques traversées de routes communales, sur un circuit relativement technique.

Le Départ et l'Arrivée se font à la salle Polyvalente de COURZIEU.

Les véhicules à moteur et les deux roues ne sont pas autorisés à accompagner les concurrents.

Art. 2 Distance proposée, heure de départ

Cet événement pour le 21 km et le 11 km sera contrôlé et chronométré par puce électronique.

Le départ sera donné à 21h.

La course est ouverte aux sportifs licenciés ou non, hommes ou femmes, suffisamment entraînés et en bon état de santé (certificat médical obligatoire). Pour les participants mineurs une autorisation parentale sera obligatoire

Art. 3 Inscription, retrait des dossards, certificat médical

Inscription commune.

Les inscriptions sont possibles sur place, à partir du site internet FACEBOOK « LA COURZAPAT » ou par mail « lacourzapat@yahoo.fr »

Le vendredi 31 octobre une permanence sera assurée, salle Polyvalente de COURZIEU de 18 h à 20 h 30 dernier délais pour les inscriptions (dans la mesure des places disponibles) et le retrait des dossards.

Pour garantir la qualité et la sécurité de la course le nombre de dossards est limité à **500 participants**.

Prix des inscriptions : Tarif unique de 20 € pour le 21 km, le 11 km et le 11 km rando.

Les dossards sont remis le vendredi 31 octobre de 18h00 à 20h30 à la salle polyvalente de COURZIEU.

Cette inscription comprend le dossard, les classements, les récompenses, le repas avec : une boisson, soupe **fait maison**, saucisson chaud pomme de terre en robe de chambre, dessert proposé à l'arrivée.

Une photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course, sera demandée lors du retrait des dossards. Ce document sera conservé par l'organisation pour une durée de 1 an.

Les coureurs inscrits sous licence FFA, FFtri, FSCG, UFOLEP et FSCF doivent justifier de leur identité lors du retrait des dossards et fournir une photocopie de leur licence.

Art. 4 Repas, parking, douches et toilettes

Un repas est proposé à l'arrivée (compris dans l'inscription) Les accompagnateurs peuvent bénéficier du repas pour **6 €**.

Possibilité de stationner gratuitement à proximité du départ.

Des douches et des toilettes sont à votre disposition à la salle polyvalente de COURZIEU

Art. 5 Equipement

Le parcours est assez technique, par mesure de sécurité il est obligatoire d'avoir une lampe frontale, piles de rechange, couverture de survie, sifflet, téléphone portable et réserve d'eau. Il est recommandé d'avoir une veste de pluie type « gore-tex » pour supporter le mauvais temps, une lampe de secours et des barres de céréales.

Vérification dans le sas de départ, tout concurrent n'ayant pas le matériel obligatoire sera automatiquement disqualifié.

Art. 6 Balisage

Le parcours sera balisé et le circuit sécurisé par des signaleurs (notamment au niveau des intersections avec des routes).

Art. 7 Sécurité et assistance médicale

La sécurité est assurée par des signaleurs. Toutefois nous vous rappelons que vous devez respecter le code de la route.

L'assistance médicale est assurée par : le médecin ER-RAFIQI et la CROIX BLANCHE de TARRARE et pompiers volontaires de COURZIEU posté en signaleurs. Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs.

Art. 8 Ravitaillements, course en semi auto suffisance

Des ravitaillements liquides et solides seront prévus aux nombres de **1** pour le 20km et de **1** pour le 10 km. Mais une réserve d'eau reste obligatoire.

Art. 9 Classement et récompenses

Un cadeau sera donné à chaque participant au retrait des dossards.

Il est scrupuleusement interdit de jeter des débris sur le parcours sous peine de disqualification.

Un classement individuel sera établi. Aucune prime ne sera remise lors de la remise des prix.

Des trophées et paniers garnis récompensent les 3 premiers de la course au classement scratch. (hommes et femmes) et sans distinction de catégorie d'âge.

Des récompenses seront aussi décernées au premier de chaque catégorie.

Les plus beaux déguisements de chaque course seront récompensés.

La présence des participants récompensés est obligatoire.

Art. 10 Modification / annulation

En cas de mauvais temps ou tout autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.

Aucun remboursement ne sera effectué.

Art. 11 Assurance et responsabilité

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.

Les licenciés F.F.A bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

Art.12 Droit à l'image

Par son inscription, le concurrent donne à l'organisation pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant la course dans le cadre de la promotion de celle-ci.

Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.